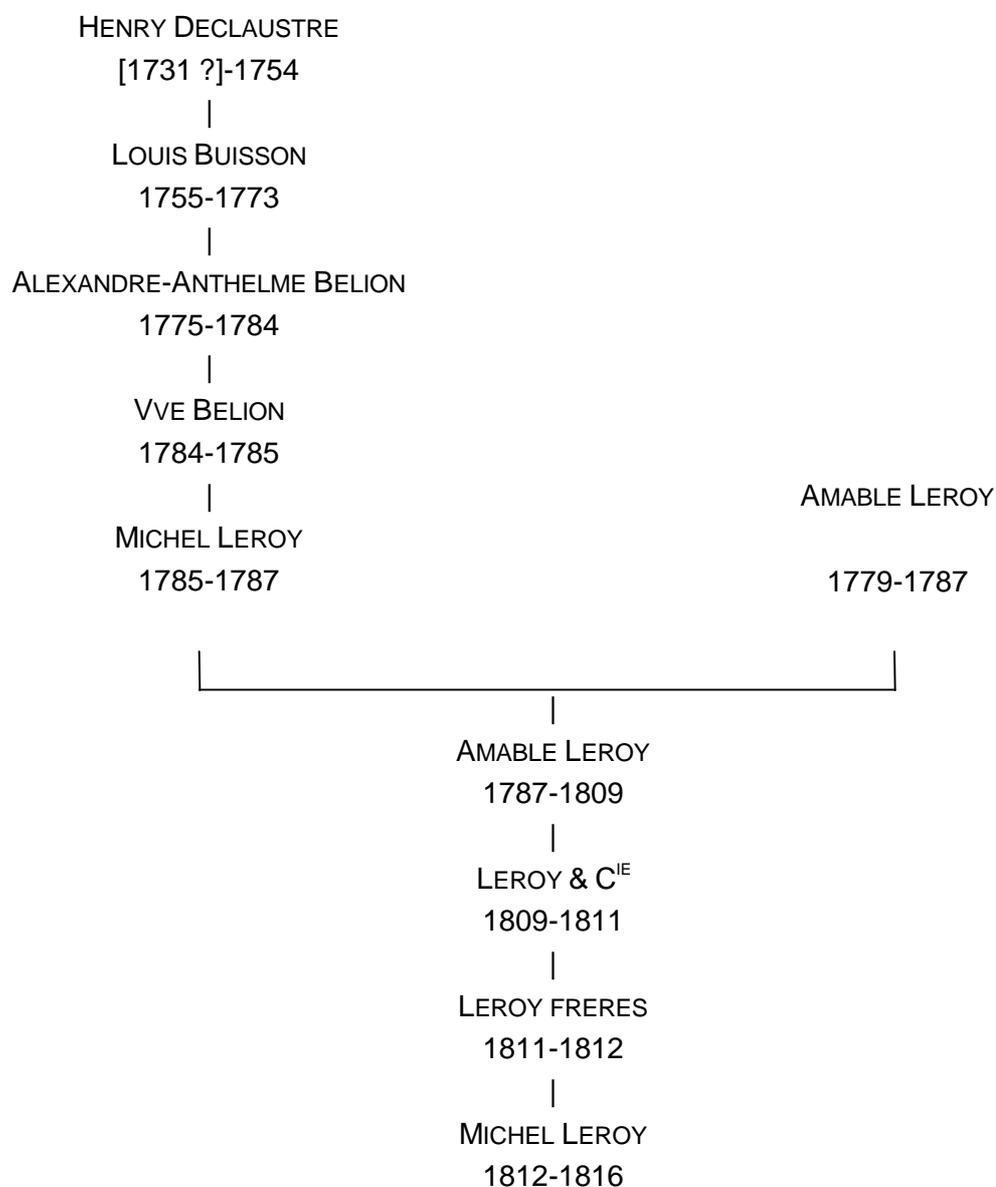


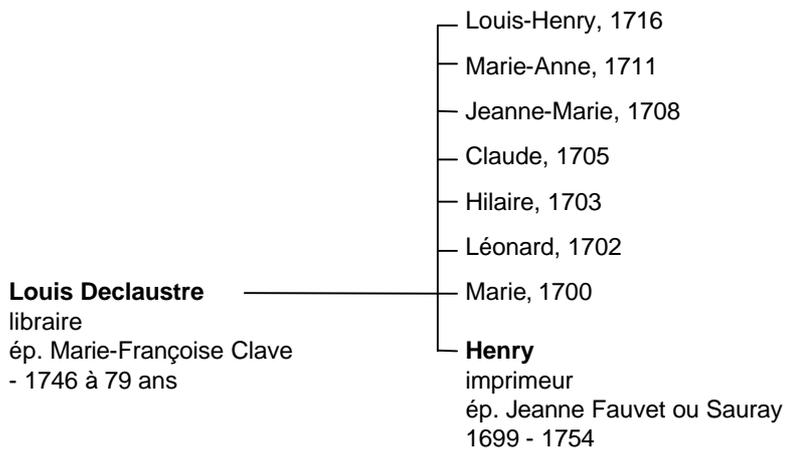
HENRY DECLAUSTRE — MICHEL LEROY

1731

1816



(NOTA : LE DECALAGE DE DEUX ANS ENTRE LOUIS BUISSON ET A.-A. BELION N'EST PAS EXPLIQUE DANS LES TEXTES.
S'AGIT-IL D'UNE FAUTE DE TRANSCRIPTION DE LA PART D'AUDIN ?)



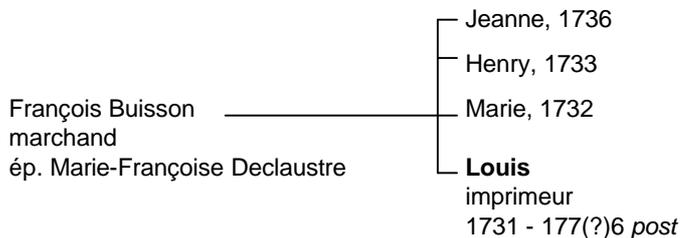
HENRY DECLAUSTRE, rue Neuve ([1731 ?]-1754).

« Led. [11 juin 1699] iay baptisé henry, né hier, fils de Louis Declaustre, mar^d libraire, et de Marie françoise Clave sa fem. ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. **, f° **.)

« Le 4^e dud : [février 1754] j'ay enterré au cim: henry Declaustre, imprimeur et marchand libraire, agé de cinquante quatre ans. presens, s^f françois bonnaventure ».

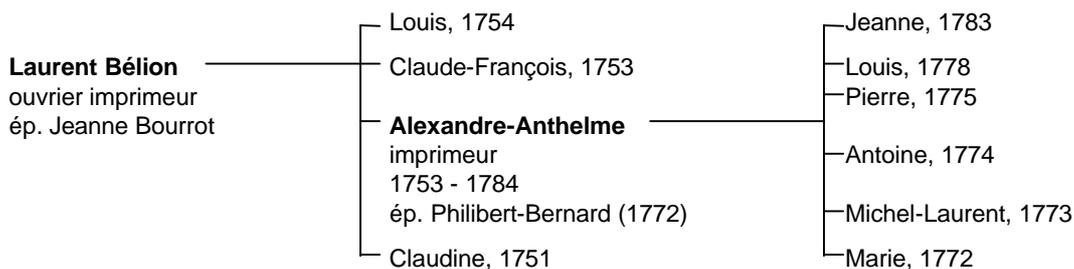
LOUIS BUISSON, place des Cordeliers, 45 (1755-1773).



« Ledit [14 août 1731] jay Baptisé Louis, né aujourd'huy, fils de François Buisson, m^{and} et de d^{elle} Marie Françoise Declaustre son épouse, parrain Louis Declaustre Mnd Libraire.. ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 78, f° 106.)

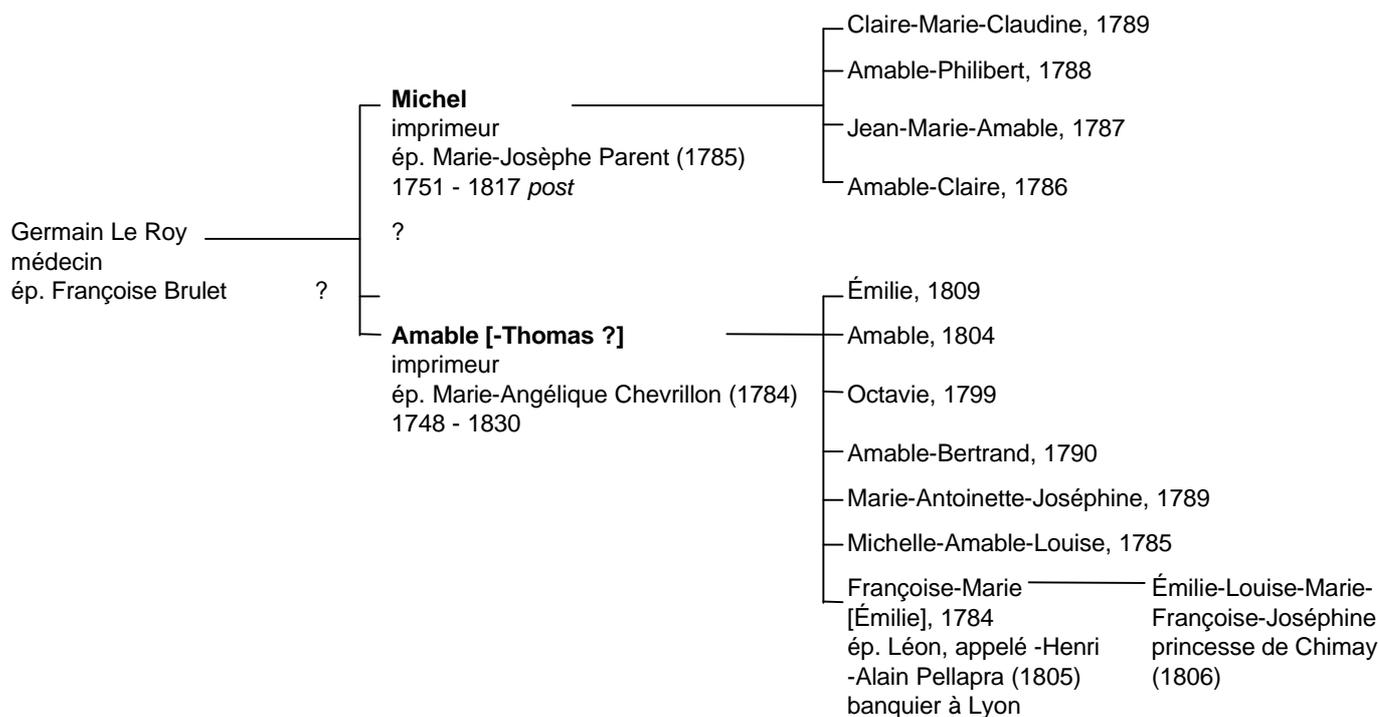
ALEXANDRE-ANTHELME BELION, rue Confort (1775-1784).



« Le 14 février mil sept cent cinquante-trois, a été baptisé par moi... Alexandre antelme, né ce même jour, fils légitime de Laurent Bélion, imprimeur, et de Jeanne Bourot... ».

Assassiné le 16 mai 1784 dans une localité de la Savoie que les documents ne dévoilent point.

AMABLE LEROY, quai Saint-Clair (1779).



« Le 30 août 1748, est né à Riom, Le Roy, Amable, fils de Germain Le Roy et de Françoise Brulet ».

(*Arch. Riom, Naissances, 1748.*)

Mort à Paris en 1830¹ : l'état civil de Paris ayant été, en 1871, brûlé par la Commune, il est impossible d'obtenir aucun extrait de certains actes, qui n'existent plus.

AMABLE LEROY, quai Saint-Antoine (1780).

AMABLE LEROY, à la Vieille Maison de Ville (1781-1787).

LEROY FRERES, rue des Forces, maison Mièvre (1787-1797...).

LEROY FRERES, *sub nom.* AMABLE LEROY, place Saint-Jean,² 26 (... 1797-1809).

LEROY ET C^{IE}, place Saint-Jean, 26 (1809-1810).

MICHEL LEROY, rue Confort (1785-1787).

« Le 6 mars 1751, est né à Riom, Le Roy, Michel, fils de Germain Le Roy et de

Françoise Brulet ».

(*Arch. Riom*, Naissances, 1751.)

« En réponse à votre demande de renseignements, je vous informe que M. Le Roy, Michel, [est] né le 6 mars 1751, à Riom (Puy-de-Dôme), ... La date et le lieu de son décès ne figurent pas à son dossier ».

(Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, lettre du 3 août 1931.)

LEROY FRERES, rue des Forces (1787-...).

(Voir Amable Leroy, ci-dessus.)

LEROY FRERES, place Saint-Jean, 26 (1810-1812).

MICHEL LEROY, place Saint-Jean, 26 (1812-1813).

(Voir Michel Leroy, ci-dessus.)

MICHEL LEROY, place Saint-Jean, 3 (1813-1816).

ANTHELME BRUNET, place Saint-Jean, 3 (1817-...).

(Voir Villeprend ; Vve Ayné.)

Henry Declaustre, fils de Louis, imprimeur mais surtout libraire, qui fut un moment associé avec son frère,³ paraît avoir été lui-même beaucoup plus libraire qu'imprimeur ; il s'établit vers 1730 dans la rue Neuve, où il n'exerça que pendant un peu plus de vingt ans. Il fut, au cours de son exercice, nommé adjoint (1747-1750), puis syndic (1751-1753) de la chambre syndicale : syndic, ce qui prouve bien, comme je l'ai dit, qu'il fut surtout libraire, car il n'y a pas d'exemple qu'un imprimeur qui ne fût point libraire ait été syndic de sa corporation.

En 1754, Declaustre décéda, et l'année qui suivit il fut remplacé dans son officine par son neveu Louis Buisson, qui prêta serment le 22 avril 1755 : il n'avait que 28 ans.

Louis Buisson fut lui-même nommé adjoint (1759-1764), puis syndic (1768-1769) de la communauté. Il exerça pendant 26⁴ ans. En 1773, il remit entre les mains du chancelier de France démission de la fonction qu'il exerçait comme imprimeur. Ce fut Alexandre-Anthelme Bélion à qui fut attribué le bénéfice de son brevet.

Buisson fut l'imprimeur des [*Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire* de Perneti,⁵ que publièrent en 1757 les frères Duplain. Quant à Declaustre, il publia maintes de ces comédies et tragédies que donnaient fréquemment les pensionnaires du collège de la Trinité.

Alexandre-Anthelme Bélion était fils de Laurent Bélion, ouvrier imprimeur originaire de Lausanne et ancien protestant converti au catholicisme. Il fut mis en apprentissage chez Louis Moulin de Lyon : celui-ci lui délivra un brevet de capacité et l'envoya auprès du lieutenant général Posuel de Verneaux qui, après l'avoir examiné en présence du syndic et des adjoints de la corporation, atteste que « ce jeune homme est congru dans la langue latine et la lecture du grec » ; de plus, le syndic Benoît Duplain adresse au directeur de la Monnaie de Paris prière de faire fabriquer, sur les matrices de la Librairie de cette ville, le nombre de jetons que lui demandera Bélion pour sa réception

dans la compagnie.

Peu après, un arrêt du Conseil d'Etat conférait au nouveau titulaire la maîtrise d'imprimeur-libraire à Lyon, en remplacement de Louis Buisson, démissionnaire de l'une des douze places dudit art réservées dans cette ville.

En 1772 — il était encore mineur — Bélion épousa Philiberte Bernard, fille d'un receveur des aides, et de qui il eut six enfants.

Les affaires de Bélion ne marchèrent point au mieux ; elles se trouvèrent bientôt dans un tel état qu'il dut déposer son bilan. Puis une transaction concordataire intervint entre ses créanciers et lui.

En 1784, on ne sait pourquoi, Bélion se réfugia en Savoie : sans doute fuyait-il ses créanciers, à l'égard desquels, possible, il n'avait pu respecter ses engagements. Le 16 mai, il y fut assassiné, et ses meurtriers furent condamnés au supplice suprême. (J'ai enquêté en vain à Annecy pour retrouver la procédure de cette instruction.)

Philiberte Bernard, sa femme, mourut elle-même peu après, laissant dans la rue Confort un fonds d'imprimerie et des meubles et effets, de la valeur de 5 à 6 000 livres. L'Aumône générale dut adopter trois de ses enfants et mettre en vente l'imprimerie de Bélion. Faucheux et Regnault,⁶ ses confrères, furent délégués par la chambre syndicale pour décrire et estimer l'atelier, puis l'on ouvrit un concours en vue de son attribution.

C'est alors qu'Amable Leroy, déjà établi à Lyon comme imprimeur, profita de la vacance ouverte par le décès de Bélion pour attirer auprès de lui son frère Michel. Peu de jours après, en effet, un procès-verbal du lieutenant général de police faisait connaître le résultat du concours, et la place d'imprimeur délaissée par la veuve Bélion était attribuée à Michel Leroy. Le procès-verbal faisait obligation à l'acquéreur du fonds de payer celui-ci 6 230 livres, 8 sous, 6 deniers, montant de l'estimation qui en avait été faite par les experts. Il fut adjugé pour le prix de 6 222 livres, 18 sous et 6 deniers.

Michel Leroy prit donc possession de l'atelier de la rue Confort, et les documents nous apprennent qu'à ce propos les recteurs de l'Aumône écrivirent au garde des Sceaux pour le remercier d'avoir, sur la recommandation du conseiller d'État Vergnaud de La Tour, « assujetti les concurrents au privilège de l'imprimerie de Bélion », et aussi pour le prier de faire délivrer l'arrêt de concession du privilège au sieur Leroy, ce qui fut fait bientôt.

Michel Leroy épousa à Lyon, le 14 juin 1785, Marie-Josèphe Parent.⁷ Deux ans plus tard, il était associé avec son frère Amable, et c'est en sa compagnie que nous le retrouverons rue des Forces, puis place Saint-Jean.

Les Leroy venaient de Riom en Auvergne, d'où ils étaient originaires. Ils appartenaient à une famille de médecins.

Amable Leroy était venu s'établir à Lyon vers 1778, et il s'était installé quai Saint-Clair. Mais c'était là, sans doute, son habitation particulière. L'atelier d'imprimerie qu'il créa aussitôt se trouvait, lui, quai Saint-Antoine, et dès 1781 « à la vieille maison de Ville », où Leroy demeura jusqu'à la Révolution.

Cette adresse de « la vieille maison de Ville » n'est pas en contradiction avec les énonciations de l'*Indicateur* de 1788, qui domicilie Leroy « rue des Forces, maison Mièvre ». Il est malaisé de savoir au juste ce qu'était cette maison Mièvre, mais,

comme la vieille maison de Ville, qui se trouvait rue de la Poulallerie, dans un immeuble y portant aujourd'hui le numéro 13,⁸ communiquait par son « allée » avec la rue des Forces, il est vraisemblable — je dis « vraisemblable » pour ne point dire « certain » —, il est vraisemblable que l'imprimerie des frères Leroy se trouvait dans la partie du double immeuble s'ouvrant sur cette dernière rue, c'est-à-dire au numéro 2 actuel. Seulement, comme il ne manquait pas d'élégance de demeurer « à la Vieille Maison de Ville », je suppose qu'Amable Leroy n'hésita point à spéculer sur ce tout petit accroc à la vérité pure.

On peut donc, je crois, conclure de l'exposé de ces énonciations en apparence contradictoires, que, dès 1787, les deux frères Leroy, associés pour une entreprise commune, demeuraient rue des Forces, dans l'immeuble adossé à l'ancien hôtel de ville, avec lequel il communiquait.

Puis l'imprimerie semble revenir à Amable Leroy, de qui le nom figurera seul désormais sur les imprimés émanant de cet atelier. Je dis « semble » parce que, dans mon esprit, cette éclipse temporaire de la personnalité de Michel Leroy résulte à peu près sûrement d'une orgueilleuse et inflexible persistance des droits de l'aîné. Ces prérogatives, qui « dérivait beaucoup plus de la force que de la justice », qui « reposaient sur le hasard de la naissance et créaient, en matière d'hérédité, une véritable loterie », persistèrent même après leur abolition par la Constituante ; elles n'avaient pas manqué de trouver en Amable Leroy un fougueux partisan : jusqu'au moment où il cessa tout à fait son industrie, le nom de sa maison ne cessa, lui, d'être « Amable Leroy ».

En 1797 — mais depuis combien de temps ? — celui-ci est établi au numéro 26 de la place Saint-Jean, dans une maison dont il deviendra plus tard propriétaire, et c'est là que nous le suivrons jusqu'au moment de sa retraite, en 1810.

Quand Aimé Vatar (voir Ballanche et Barret), qui imprimait les décrets et les proclamations de la Convention, eut été tué dans les rangs des insurgés, il fallait lui donner un successeur, et c'est Amable Leroy que l'on choisit : ce fut donc lui qui, après le siège de Lyon, imprima les arrêtés du comité de salut public, ceux du comité de surveillance, de la municipalité, et un peu plus tard ceux du commissariat général de police. Et l'on dit que ce fut lui aussi qui, de sa propre autorité, prit l'initiative de substituer, au bas de quatre arrêtés des représentants du peuple (10, 11 et 12 octobre 1793), le nom de Ville-Affranchie à celui de Lyon. Mais l'on dit aussi que Leroy aurait été réprimandé pour ce geste qui fut jugé inopportun : en effet, dans les publications sorties postérieurement de ses presses, il se servit à nouveau du nom de Lyon, « jusqu'à ce que ce nom illustre fût officiellement enlevé à notre ville par le décret du 21 vendémiaire » an II, rapporté par celui du 16 vendémiaire an III.

Amable Leroy exerçait son industrie soit sous son propre nom, soit sous celui d'Imprimerie républicaine.⁹ Il se domiciliait place Saint-Jean¹⁰, puis place du Temple-de-la-Raison¹¹ ou place du ci-devant Saint-Jean,¹² plus tard place de la Raison.¹³ Il se servait aussi du nom d'Imprimerie républicaine des représentants du peuple.¹⁴

Amable Leroy traversa ainsi sans malencontre la période la plus troublée de la Révolution, mangeant à tous les râteliers. Il semble n'avoir jamais exercé aucune fonction publique ; il imprima pour tous les pouvoirs révolutionnaires successifs, et lorsque vint le Directoire, puis le Consulat, puis l'Empire, il n'eut aucun scrupule à se

faire tour à tour leur très fidèle serviteur ; mais l'Empire, dit-on, le lui rendit bien, comme on va le voir bientôt.

L'atelier de la place Saint-Jean avait une certaine importance. Si l'on n'a aucune donnée sur ce qu'il fut pendant la Révolution, on sait qu'en 1808 il occupait onze ouvriers : quatre compositeurs sous la direction d'un prote, un nommé Jean-Baptiste Lusterbourg, de qui le fils fut un médecin lyonnais fort connu. Il s'y trouvait quatre pressiers, actionnant deux presses sur les cinq que possédait Leroy. Il semble que, pendant les années qui suivirent, l'atelier ait encore gagné de l'importance : bien que, sur les cinq presses que possédait l'imprimerie, deux seulement fussent occupées, trois nouvelles viennent [i.e. vinrent] s'y ajouter en 1810.

Il semble aussi que, vers cette époque de 1809-1810, de grands changements se soient produits dans la direction de l'imprimerie : jusque-là, en effet, je l'ai déjà dit, on n'avait guère parlé que d'Amable Leroy. Son nom seul figurait sur les pièces imprimées par l'atelier. Les documents officiels, eux aussi, ne mentionnaient que lui. En 1809, soudain la raison sociale devint Leroy et C^{ie}. Amable, qui pourtant est devenu propriétaire de l'immeuble où il exploite son fonds, habite au numéro 2 de la rue Saint-Dominique. Michel, lui, avec « son épouse et deux enfans », demeure place Saint-Jean, dans un appartement voisin des locaux de l'imprimerie. En 1810, celle-ci a pris le nom de Leroy frères ; l'atelier possède sept presses et en occupe quatre. Il y a huit pressiers et sept compositeurs que dirige toujours Lusterbourg.

Mais la maison ne va pas tarder à décliner, peut-être, d'ailleurs, de par la volonté expresse de ses maîtres. Michel Leroy, qui vient de parvenir aux honneurs consulaires, laisse peu à peu périr son atelier qui, en 1815, n'a plus que deux compositeurs et deux pressiers. En 1816, la maison est « vide » : comptoir, magasin et entrepôt sont désertés. Michel Leroy, qui vient de quitter la présidence du tribunal de commerce, est devenu « rentier » ; l'imprimerie des Leroy n'est plus !

Au fait, a-t-elle vraiment disparu ? Anthelme Brunet, gendre de Marc Villepreux, que nous y trouvons dès 1817, est-il venu là simplement pour y occuper un local vide, ou bien, au contraire, y a-t-il pris possession d'un matériel délaissé par les Leroy et, dans la mesure du possible, d'une clientèle bonne à prendre ? Rien ne nous l'apprend.

De fort beaux livres sont sortis de l'atelier des Leroy : l'un des plus remarquables est l'*Histoire des plantes d'Europe*, de Gilibert, deux volumes de 448 et 484 pages respectivement, ornés de nombreuses gravures sur bois anonymes, tirées du « Mathiolus » de 1561 et imprimées dans le texte.

Et à propos de livres, le nom des Leroy évoque encore le souvenir d'un procès en contrefaçon dont plusieurs pièces sont conservées dans le fonds Coste de la Bibliothèque de Lyon.¹⁵ Les spécialistes n'ignorent pas le fameux ouvrage de l'abbé Rozier, *Cours complet, ou Dictionnaire d'agriculture pratique...*, douze volumes in-4°, dont les huit premiers furent publiés par l'auteur lui-même de 1781 à 1788, dont les quatre derniers, échelonnés de 1796 à 1805, sont posthumes. Après la mort du curé constitutionnel de Saint-Polycarpe, l'ouvrage aurait été acquis par J.-A. Dugour, libraire à Paris, professeur d'histoire à l'École centrale, qui, en 1796 et les années suivantes, en publia une édition en neuf volumes. Mais Amable Leroy avait lui-même publié « au commencement de la Révolution, » une édition des huit volumes du « Rozier ».

Dugour, bien entendu, se fâcha. Les frères Leroy, dit-il tout crûment, m'ont volé, et je poursuivrai la revendication de mes droits jusqu'à ce que justice s'ensuive. — Du tout, répond Amable Leroy, du tout, le cours de Rozier n'a jamais joui d'aucun privilège, et sa publication appartient à chacun ; j'ai d'ailleurs « pris l'attache de l'auteur » avant que de rééditer son ouvrage. Un procès s'ensuivit dont j'ignore le sort.

Au nom d'Amable Leroy se rattachent de bien curieux souvenirs !

Le 14 janvier 1784, il épousait Marie-Angélique, fille de messire Jean-François Chevrillon, écuyer, conseiller secrétaire du roi. De ce mariage naquit la même année, le 22 octobre, Françoise-Marie, qui fut tenue sur les fonts baptismaux par Jean-François Chevrillon, son grand-père, et sa grand-mère paternelle Françoise Brulet.¹⁶

Vingt ans plus tard, le 26 thermidor an XIII, Françoise-Marie Leroy épousait Louis-Henri-Alain Pellapra, qui était banquier à Lyon, quai Saint-Clair, et de treize ans plus âgé que sa jeune femme.¹⁷

Et c'est cette dernière que, au début de l'année 1806, Napoléon aurait connue : « connue » au sens biblique !

Pourquoi M. Frédéric Masson, dans la préface qu'il a écrite pour les mémoires d'Émilie de Pellapra, *Une fille de Napoléon*,¹⁸ ajoute-t-il aux prénoms de Françoise-Marie Leroy celui d'Émilie, qui ne figure sur aucun de ces deux actes ? Pourquoi la fille de madame Pellapra, la princesse de Chimay elle-même, dit-elle que sa mère lui donna son prénom d'Émilie ? J'ai pu, grâce à une complaisance amie, avoir l'explication de ce fait inexplicable par l'acte de baptême de celle que M. Camelin¹⁹ appelle « la petite Aiglonne », acte qui est ainsi conçu :

« L'an mil huit cent six, le quatorze novembre, nous soussigné avons conféré le saint Bapteme à Emilie Louise Marie françoise Josephine, née le onze du courant Quay St Clair, fille de Leu Henry Alain Pellapra Banquier et de Emilie françoise Marie Leroy son Epouse. Le parrain a été Louis.²⁰

La fille d'Amable Leroy aurait donc — et ce n'est point un fait isolé — reçu dans sa famille un prénom qui ne figure pas à l'état civil : Émilie était un prénom « d'intérieur » !

Et l'on dit que « ce fut à Saint-Cloud, au mois de mars 1808, que l'Empereur vit pour la première fois M^{lle} Françoise-Marie-Émilie Leroy, qui fut mariée à Leu Henry Alain Pellapra ». ²¹

Il faudrait bien s'entendre :

Ou Émilie Pellapra, née en 1806, est bien réellement « la fille de Napoléon », et ce n'est pas *en 1808* que « l'Empereur vit sa mère pour la première fois » ; ou bien cette date est exacte et Émilie Pellapra « n'est pas la fille de Napoléon ». ²²

On n'est pas du tout d'accord, en effet, sur toutes ces dates, et le livre publié par La Sirène me semble reposer uniquement sur quatre chiffres erronés. Les éditeurs des *Mémoires* ont mis en avant quatre dates, quatre années comme pouvant être chacune celle de la naissance d'Émilie Pellapra : 1806, que donne l'état civil de Lyon et adoptée par le *Gotha* ; 1808, adoptée par M. Frédéric Masson, et acceptée par les éditeurs des *Mémoires*, parce que M. Frédéric Masson l'a adoptée ; 1809, qui semble résulter des énonciations de l'état civil de Ménars, où repose la princesse de Chimay ; enfin 1811, qui résulte, celle-là, de l'âge que se donnait la princesse. ²³

On fait vraiment trop bon marché dans certains milieux dits « érudits », des brutales

données de l'état civil :

« Le douze novembre mil huit cent six, par devant..., a comparu Leu Henry Alain Pellapra, banquier, quai Saint-Clair 25, lequel a présenté un enfant du sexe femelle, né hier matin à six heures, de lui comparant et de Françoise Marie Leroy son épouse, auquel enfant on a donné les prénoms de Émilie Louise Marie Françoise Joséphine ; présent Amable Thomas Leroy... ».²⁴

Est-ce assez net ? Je me demande ce que les éditeurs des *Mémoires* peuvent désirer de plus.

Je le répète : on traite avec beaucoup trop de dédain, dans cette affaire, les documents officiels ; du moins semble-t-on prendre plaisir à ne leur emprunter que leurs dates et leurs chiffres les plus incertains. Quand l'état civil de Lyon vient dire : « Le douze novembre mil huit cent six, a comparu... », on doute ; on doute, mais si, sur la déclaration de témoins qui ignorent tout, celui de Ménars dit, je suppose, à propos de la mort de la princesse de Chimay, « née le 11 novembre 1809 », alors, on fait fond sur cette date, et l'on en conclut que, après tout, l'état civil a fort bien pu se tromper : se tromper ? comment ? je voudrais vraiment bien le savoir.

D'ailleurs, mis devant de pareilles contradictions, les éditeurs, prudents, hésitent : tout de même, nous ne pouvons nous exposer ainsi à des erreurs ! Et alors, ils se rangent à l'avis..., à l'avis de qui ? mais, de M. Frédéric Masson, parbleu, de qui *l'opinion fait loi* !²⁵

D'abord, il était facile à M. Frédéric Masson de faire contrôler à Lyon la date de la naissance de « la fille de Napoléon », et peut-être se fût-il servi des documents de l'état civil avec moins de désinvolture que ne le firent les éditeurs des *Mémoires*. En tout cas, ce ne sont pas les supputations laborieuses auxquelles s'est livré M. Frédéric Masson sur les déplacements de la petite Aiglonne qui tireront la question de la prétendue obscurité où elle se trouve : en effet, après avoir constaté que, de la rencontre de Napoléon avec Françoise Leroy « vint, le 11 novembre 1818, Émilie Louise Marie Françoise Joséphine », il fait remarquer que celle-ci était « trop jeune pour paraître, en 1811, au voyage » que fit Napoléon à Caen, où étaient alors les Pellapra. « Elle n'avait *pas deux ans* », dit-il ; mais « elle prit sa revanche en 1813 ».

Or, née en novembre 1806, Émilie Pellapra avait quatre ans à la fin de 1810, et quatre ans et demi au moment du voyage de Caen, en mai 1811. Mais admettons, selon l'opinion-loi de M. Frédéric Masson, que la fille des Pellapra ne soit venue au monde qu'en novembre 1808, *ce qui est faux*, elle aurait eu tout de même deux ans bien passés aux premiers jours de 1811, et trente mois lors du voyage de Napoléon à Caen !

Il n'y a pas, dans cette aventure, la moindre obscurité, le plus petite incertitude. Émilie Pellapra est née à Lyon le 11 novembre 1806. Si, donc, Napoléon fut le père de « la petite Pellapra », c'est qu'il « connut » sa mère aux premiers mois de 1806, neuf mois avant novembre : les rois n'ont, en pareille matière, l'ombre de privilège.

Où la rencontre eut-elle lieu ? C'est une autre question.



Madame Pellapra en 1836

En 1800, Bonaparte « traverse Lyon sans le faire annoncer » ; sa présence est bientôt connue, et « les propriétaires de Bellecour lui demandent de poser la première pierre des façades nouvelles qu'on médite de reconstruire... ». « Quand il revient, en 1802 », il est Premier Consul, et c'est chez nous que se règle l'affaire de la Cisalpine. Il repasse encore en 1805, empereur cette fois, et l'impératrice Joséphine l'accompagne jusqu'à Milan. Enfin, le 16 novembre 1807, Napoléon « traverse la Ville... sous le nom de Prince de Venise », et ce fut « le dernier voyage triomphal ». Mais aucune de ces dates ne concorde, comme on le voit, avec la nécessité d'une entrevue, si courte soit-elle, qu'aurait eue Napoléon avec Françoise-Marie Leroy aux premiers mois de 1806, et cette carence tend à infirmer le témoignage traditionnel de la princesse de Chimay, laquelle plaide contre M. Frédéric Masson quand elle dit : « C'est à Lyon, suivant la tradition orale conservée dans la famille, que pour la première fois Napoléon l'a vue, désirée et même, un instant, aimée ».

Maintenant, comme le dit M. Camelin, « contrairement aux usages, Léda peut quelquefois se rendre à l'Olympe quand Jupiter ne veut pas se déranger » !

Au demeurant, cette question de paternité impériale est loin d'être résolue, et j'ai idée que l'on se vante dans la famille de Chimay. Aussi bien, c'est peut-être assez parlé d'événements qui ne touchent vraiment que de très loin à l'imprimerie lyonnaise.

Il est pourtant indispensable d'ajouter encore quelques mots pour dire ce que devinrent Françoise-Marie Leroy et sa fille Émilie.

On a prétendu que, après la naissance de celle-ci, l'Empereur, comme il l'avait fait pour les maris complaisants de madame Gazzani et de madame Sourdeau, casa Pellapra dans les Finances en l'envoyant à la recette de Caen. C'est là, en effet, que

Napoléon revit madame Pellapra, en 1811, et « renouvela connaissance avec elle ».

Madame Pellapra faisait de fréquents voyages et des séjours souvent prolongés à Lyon, dans sa famille. C'est là que « la petite Émilie » revint maintes fois elle-même auprès de « sa bonne grand'mère » ; elle « couchait près d'elle, dans une grande alcôve ». Il y avait, donnant sur le quai, « un balcon couvert de capucines où elle venait arroser les fleurs ». De là, « elle voyait le pont Morand et les Brotteaux ».

En 1814, elle « y remarquait une activité de travail qui l'amusait beaucoup » ; on « fortifiait, disait-on, cette entrée de la ville contre l'Usurpateur qui arrivait ». Elle « y voyait apporter des canons, des poutres, des boulets », et le lendemain, tout était changé en « trophées, en guirlandes, en arcs-de-triomphe ».

J'ai essayé d'identifier cette maison au « balcon couvert de capucines ». Je n'y suis point parvenu, si tant est qu'elle ne fut pas celle où s'élèvent aujourd'hui les nouveaux immeubles de l'A.I.C.A.

Quand elle eut seize ans, on maria Émilie Pellapra au comte de Brigode qui en avait quarante-huit. Mais il était pair de France, et ceci fit passer cela. Le comte de Brigode mourut dix-sept mois plus tard, père de deux jumeaux de cinquante jours dont l'arrivée avait mis leur mère à deux doigts de la mort.

Puis, après avoir « subi en trois mois » maintes et maintes demandes en mariage — de Montalivaux, de Lagrange, de Latour-Maubourg, de Chasseloup-Laubat, de Senonville, du vicomte Maison aussi, qui « se trouva mal d'une attaque de nerfs » quand il apprit le mariage de son idole —, la veuve du comte de Brigode finit par donner sa main au jeune Joseph de Caraman, prince de Chimay, fils de madame Tallien, attaché à la légation néerlandaise, et il [i.e. qui] devint gouverneur du Luxembourg.

Amable Leroy mourut en 1830, à Paris où il s'était retiré : « Une violente attaque de toux croupale, écrit Émilie de Pellapra dans ses *Mémoires*, me fit encore une horrible peur mais se passa plus vite, et dès le lendemain, Henry allait mieux, quand on vint en toute hâte chercher ma mère. Son père s'était trouvé mal, il fallut la réveiller pour l'envoyer plus vite. Elle ne revint pas pour déjeuner. J'envoyai. On me fit répondre que mon grand-père était encore sans connaissance. Hélas ! on se trompait de peu : il était mort ! On me ramena ma pauvre mère, accablée de ce nouveau coup inattendu. Elle était anéantie, mais la perte de notre petit enfant avait émoussé son cœur, elle était moins atteinte parce qu'elle avait plus souffert ».²⁶ « Pour moi, ajoute irrévérencieusement la princesse de Chimay, je n'étais pas partie prenante dans ce chagrin ; je compatissais à la peine de mes tantes, mais depuis longtemps déjà je m'étais trop aperçue de l'affaiblissement d'esprit de mon grand-père pour être étonnée ; puis, mes rapports avec lui n'étaient ni tendres ni particulièrement affectueux » : pauvre de nous !

Si Amable Leroy usa d'autorité à l'égard de son frère plus jeune, celui-ci parvint à des honneurs auxquels son aîné n'atteignit point.

On a vu que Michel Leroy avait été élu, en 1809, juge au tribunal de commerce et qu'il en avait rempli les fonctions pendant les années 1810, 1811 et 1812. Il fut élu président du tribunal à la fin de 1813 et se retira deux ans plus tard.²⁷

En 1812, et jusqu'en 1817, il fit partie du conseil général des hospices civils.²⁸

Quand, en 1815, Napoléon réorganisa à Lyon le conseil municipal, Michel Leroy, président du tribunal de commerce, et son vice-président Jean-Aimé-Ange Régny, trésorier de la Ville, en firent tous deux partie.²⁹ Enfin, « le lendemain du jour où l'Empereur n'hésitait pas à instituer à Lyon un fonctionnaire spécial pour réduire à l'impuissance ses adversaires politiques, le commissaire extraordinaire, comte Maret, réorganisait le Conseil du département ». Parmi les vingt membres de ce conseil figurait Michel Leroy.³⁰

Dévoué ainsi à la chose publique, Michel Leroy reçut en 1813 la croix de la Légion d'honneur.

Je n'ai pu savoir ni quand, ni où mourut Michel Leroy. Si grâce à l'obligeance de la Grande chancellerie [de la Légion d'honneur] j'ai pu connaître le lieu et la date de sa naissance, il m'a été impossible d'en savoir davantage, « la date et le lieu du décès de l'intéressé ne figurant pas à son dossier » à la Chancellerie.

Il existe bien peu de documents iconographiques sur les Leroy, qui semblent n'avoir jamais mis aucune marque sur leurs livres. Mais il reste de Michel un fort beau portrait dont voici l'origine.

En 1865, le 23 janvier, un membre du tribunal de commerce proposait à ses collègues de réunir, dans une des salles affectées aux services du tribunal, les portraits des présidents. A l'unanimité, cette motion fut adoptée. Séance tenante, une commission fut nommée ; elle était composée de MM. Perret, Osmont, Pourchet, Monnier et Pariset et chargée de « s'entendre avec l'autorité supérieure et l'architecte du palais pour prendre les mesures propres à assurer la réalisation du projet ».

Après divers rapports, discussions et délibérations, le tribunal décida que « les présidents du Tribunal auront, à leur sortie d'exercice, leurs portraits placés dans la Salle du Conseil... » ; que les portraits des deux derniers présidents [MM. Lyonnet et Vidal] seraient exécutés aussitôt par M. Dumas puis, un peu plus tard, que les portraits des quatre anciens présidents encore vivants, MM. Jacques Bodin, Tardy, Aynard et C. Empaire seraient immédiatement commandés à M. Dumas aux mêmes conditions que les deux premiers ; enfin, en 1866, que ceux des présidents Chirat, Leroy, Peyron, Chaurand, Pavy, Beaup et Dolbeau seraient peints par M. Dumas, celui de M. Bourbon étant offert par M. Vidal.

Ainsi, le portrait de Michel Leroy, septième des présidents du tribunal de commerce, fut l'un des douze que, lorsqu'arriva l'année 1868, Michel Dumas « achevait de peindre ». Pendant treize ans je l'ai contemplé de ma pauvre place de greffier !³¹

Bibliographie

Sur Declaustre :

Arch. Lyon, Chappe HH VI.

Arch. Lyon., Charité, G 93.

Sur Béliion :

Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 1754, n° 54.

Arch. Lyon, Charité, G 6 et 93.

Sur Amable Leroy et sur sa fille :

P.-M. Gonon, *Bibliographie historique de la Ville de Lyon pendant la Révolution française*, Lyon, 1844,

n° 1421.

E. Éverat, thèse sur les familles de robe de Riom (comm^{on} de M. Camelin).

J. Camelin, *Napoléon à Lyon*, Lyon, 1921.

Une fille de Napoléon. Mémoires d'Émilie de Pellapra..., Paris, 1921 (cf. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars, 1921).

M. Audin, « Napoléon et les femmes. À propos d'Amable Leroy, imprimeur », *Revue du Lyonnais*, 1932, p. 69.

A. Audin, « Recherche de paternité », *Le Fureteur*, 1943, p. 67.

Sur Michel Leroy :

Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 213, f° 113.

Arch. Lyon, Charité, E 121, G 93.

A. Hodieu, *Essais de nomenclatures lyonnaises*, Lyon, 1866, 41-42, 79.

J. Godart, *La Juridiction consulaire à Lyon...*, Lyon, 1905, pp. 302 et 362.

1. Voir *Une fille de Napoléon. Mémoires d'Émilie de Pellapra*, Paris, 1921, p. 119.

2. À l'époque révolutionnaire, cette place a été appelée place du Temple-de-la-Raison et puis place de la Raison.

3. Cf. C. Vellejus *Paterculus, ex emendatione & recensione Justi Lipsii*, Lyon, 1709 (voir illustration).

4. 18 ans selon le tableau au début de cette notice.

5. Abbé Jacques Perneti (1696-1777), chanoine de la cathédrale de Lyon et membre de l'Académie de la ville. (AM)

6. Il s'agit de Claude-André Fauchoux et Pierre Regnault (voir ces noms).

7. *Arch. Lyon*, Saint. Nizier, reg. 213, f° 113.

8. Qui abrite aujourd'hui le Musée de l'imprimerie et de la banque.

9. P.-M. Gonon, *Bibliographie historique de Lyon pendant la Révolution*, Lyon 1844, n° 1447.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*, n° 1448.

12. *Ibid.*, n° 1451.

13. *Ibid.*, n° 1829.

14. *Ibid.*, n° 2009.

15. N^{os} 12670 à 12675.

16. *Arch. Lyon*, Saint-Nizier, reg. 131, f° 275 v°.

17. *Arch. Lyon*, Mariages, an XIII, n° 256.

18. *La Sirène*, Paris, 1921.

19. J. Camelin, *Napoléon à Lyon*, Lyon, 1921.

20. *Arch. archevêché Lyon*, Mariages, 1806.

21. F. Masson, in *Une fille de Napoléon...*, p. 11.

22. Sur le ms. figure ici, à la suite, la phrase « : c'est d'ailleurs ce que je soupçonne », qui a été nettement biffée.

23. Cf. *Une fille de Napoléon...*, p. 23, note des éditeurs.

24. *Arch. Lyon*, Naissances, 1806, n° 3440.

25. Audin continue : « Certes, je n'empêche pas La Sirène de considérer les impressions de M. Frédéric Masson comme des oracles. Quant à moi, lorsqu'il s'agit de dates, je leur préfère l'état civil. Or ce n'est pas seulement, comme le disent les éditeurs, 'le registre des naissances de la Ville de Lyon » qui « porte la date de 1806'. C'est l'acte même de la naissance d'Émilie Pellapra, et il y a là une nuance. C'est d'ailleurs aussi son acte de baptême, celui qui est dans les archives de l'Archevêché.

Quant à l'opinion de M. Frédéric Masson, je me permets de la négliger, et je demande pardon pour cette irrévérence. C'est que M. Frédéric Masson en prenait vraiment trop à son aise avec les dates il en prenait vraiment trop à son aise avec les chiffres. Certes, je ne lui en fais pas reproche, seulement, il eût mieux valu qu'il n'en fit point usage. »

Rappelons que, au moment de la sortie des mémoires d'Émilie de Pellapra chez La Sirène, Marius Audin entretenait de bons rapports avec cet éditeur par l'intermédiaire du Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Lyon, Richard Cantinelli qui était le beau-frère de l'animateur de la maison, Paul Lafitte, ainsi que directeur de collection. Audin imprima huit ouvrages pour La Sirène en 1920 et 1922. (AM)

26. *Une fille de Napoléon*, p. 119.

27. Justin Godart, *La Juridiction consulaire à Lyon*, Lyon, 1905, p. 382.

28. *Nomenclature des fondateurs et bienfaiteurs des hospices civils de Lyon*, Lyon, p. 286.

29. A. Hodieu, *Essais de nomenclatures lyonnaises*, Lyon, 1866.

30. *Journal du département du Rhône*, 11 mai 1815, p. 3.

31. Si Audin s'étend excessivement au sujet des portraits des anciens présidents du tribunal de commerce, c'est sans doute par nostalgie. Il fut greffier auprès du tribunal du 1892 à 1905 est c'est là qu'il rencontra Alexandre Rey qui le fit entrer dans le monde de l'imprimerie en lui confiant la direction de la *Gazette judiciaire*. (AM)